

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. GIRIAT

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Procurations : F. KHIAR à J. DIZERENS, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

13. Marchés publics – Travaux de réaménagement des locaux de l'école de Villard - Avenant n°1, lot n°1 – Gros œuvre/ Démolition/ Sous-œuvre - abords (Titulaire GALLIA).

Le présent avenant est en lien avec le marché qui a pour objet les travaux de réaménagement des locaux de l'école de Villard.

Le lot n°1 a été attribué à l'entreprise GALLIA par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2021 et concerne les travaux de gros-œuvre, de démolition, de sous-œuvre et abords.

Suite au bilan des travaux, des plus-values et des moins-values ont été réalisées concernant les points suivants :

- Découpe des réseaux existants,
- Bétonnage des impacts de cloisons et bac à douche au R+1 dans le logement,
- Quantité d'armatures,
- Découpe partielle du garde-corps métallique intérieur existant.

Ces plus-values et moins-values n'ont pas d'incidence sur l'équilibre financier global du lot.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avenant n°1 au lot n°1 (gros-œuvre, de démolition, de sous-œuvre et abords) du marché de travaux de réaménagement des locaux de l'école de Villard.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au lot n°1 (gros-œuvre, de démolition, de sous-œuvre et abords) du marché de travaux de réaménagement des locaux de l'école de Villard.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 (gros-œuvre, de démolition, de sous-œuvre et abords) du marché de travaux de réaménagement des locaux de l'école de Villard.

Fait à Ornex, le 19 novembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2021
Affiché le : 19 novembre 2021



Monsieur le Maire, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.